



Cadre budgétaire et comptable des EPSCP pour 2013

Module de formation
DB-DGFIP-DAF

octobre – novembre 2012

Sommaire

La nouvelle présentation du budget

Les nouvelles règles de comptabilité budgétaire

- Dépenses
- Recettes
- Emplois

Les nouveaux états budgétaires

- Tableau des autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et du solde budgétaire (Tableau I)
- Tableau d'équilibre financier (Tableau II)

Le document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel (DPG)

Conseils pour le contrôle des nouveaux tableaux / BP 2013

Exemples

La nouvelle présentation du budget

- Les nouveaux états de comptabilité budgétaire doivent être présentés, **pour information**, à l'organe délibérant à compter du budget prévisionnel de l'exercice **2013**.
- Le budget demeure par ailleurs, jusqu' à l'exercice 2015 inclus, présenté et voté dans les formes résultant des actuels décrets financiers EPSCP
- Cette nouvelle présentation comprend :
 - 1) Les autorisations budgétaires constituées**
 - a) des autorisations d'emplois
 - b) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des prévisions de recettes de l'exercice ainsi que du solde budgétaire en résultant
 - 2) Un tableau présentant l'équilibre financier résultant**
 - a) d'une part du solde budgétaire issu des autorisations précédentes
 - b) d'autre part des opérations de trésorerie
 - 3) Un compte de résultat prévisionnel et un état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale (ou tableau de financement) en droits constatés.** Ces prévisions sont présentées conformément aux normes établies pour la comptabilité générale (cf. instructions M9-3).
- Ces tableaux seront, de la gestion 2013 à la gestion 2015 :
 - actualisés en cours de gestion, à l'occasion de chaque budget rectificatif présenté à l'organe délibérant,
 - présentés à partir des données résultant de l'exécution, au moment du vote du compte financier.

Les nouvelles règles de comptabilité budgétaire

Ces règles seront applicables à compter du budget 2016

Budgets 2013 à 2015 :

- **maintien des règles actuelles pour la présentation du budget voté par le conseil d'administration (CA),**
- **présentation des nouveaux tableaux pour information au CA.**

■ **Dépenses**

- Principe GBCP : les crédits sont inscrits au budget sous la forme d'**enveloppes limitatives** : personnel, fonctionnement, investissement et le cas échéant intervention.
- Ces règles sont applicables aux EPSCP

Les nouvelles règles de comptabilité budgétaire

■ Dépenses

- Principe GBCP : toute modification (augmentation ou diminution) ultérieure devant faire l'objet d'un **budget rectificatif** voté par l'organe délibérant :
 - **budget rectificatif présenté pour information des mouvements intervenus dans la limite des règles de fongibilité asymétrique fixées préalablement par l'organe délibérant,**
 - **budget rectificatif présenté pour vote préalablement à tout mouvement de crédits intervenant au-delà de ces règles de fongibilité asymétrique.**

- **Pour les EPSCP : maintien des règles de modifications actuelles**
 - EPSCP non RCE : article 37 du décret de 1994
 - EPSCP RCE : article 21 du décret de 2008

Les nouvelles règles de comptabilité budgétaire

- **Les autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice.

Fait générateur de leur consommation = engagement de l'organisme, c'est-à-dire émission d'acte l'engageant définitivement vis-à-vis d'un tiers pour un montant déterminé

Exemple : signature d'un contrat ou d'une convention

Les AE ouvertes dans le cadre du budget sont annuelles. Elles peuvent en revanche induire une exécution en CP des dépenses afférentes sur les exercices ultérieurs. La prévision du dénouement en CP des AE consommées se matérialise par un échéancier de CP.

- Ces règles sont applicables aux EPSCP

Les nouvelles règles de comptabilité budgétaire

- **Les crédits de paiement (CP)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés.

Fait générateur de leur consommation = décaissement

Le tableau des opérations pluriannuelles (tableau 6 présenté dans la 2ème partie de la circulaire) permet de faire le lien entre le dénouement futur en CP des AE consommées et les recettes qui en permettront le financement sur les budgets ultérieurs.

- **Pour les EPSCP (cf. instructions M9-3), il s'agit du tableau des PPI (annexe n°6) et du tableau de suivi des restes à réaliser sur contrats de recherche (annexe n°7)**

Les nouvelles règles de comptabilité budgétaire

➤ Les reports d' AE et de CP – Principes GBCP

Jusqu' en 2016 : application des règles de report de crédits, qui ne sont ni des AE ni des CP, précisées dans la circulaire

- Pour tous les montants non consommés, tant les AE que les CP, les demandes de reports doivent préalablement recueillir l' avis du contrôleur de l' organisme, puis faire l' objet d' une explication détaillée, justifiant la non consommation des crédits, auprès de l' organe délibérant qui jugera de la recevabilité de ces éléments avant d' autoriser ou non ces reports.
- En revanche, pour les CP disponibles en fin d' exercice, liés à des dépenses dont le service fait est certifié à la clôture, la seule condition de report est la décision de l' organe délibérant les entérinant.

➤ Les reports d' AE et de CP pour les EPSCP :

Maintien des dispositions de l' article 7 du décret de 2008 et de l' article 7 du décret de 1994

L' ordonnateur peut reporter sur l' exercice budgétaire tout ou partie des crédits relatifs aux tranches annuelles non exécutées des PPI et des contrats de recherche pluriannuels en cours ...

Le montant des reports est porté à la connaissance du CA à l' occasion du premier budget rectificatif de l' exercice.

Les nouvelles règles de comptabilité budgétaire

➤ Principe GBCP : la fongibilité asymétrique

L'organe délibérant peut autoriser l'ordonnateur à utiliser les crédits de personnel pour abonder les autres enveloppes. Les conditions sont non seulement le respect d'un plafond préalablement défini à chaque exercice, mais encore l'avis du contrôleur de l'organisme. De plus, les modifications doivent faire l'objet d'une présentation à l'occasion de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

➤ Les nouvelles conditions de l'équilibre pour les EPSCP RCE :

- les crédits du budget sont limitatifs au niveau des enveloppes et le CA a la possibilité de modifier cette limite tout au long de l'année ; si le CA entend augmenter l'enveloppe MS, il doit respecter les conditions d'équilibre de l'article 9 du D 2008 modifié par le décret GBCP

II - l'équilibre du budget.... « du tableau présentant l'équilibre financier qui résulte du solde budgétaire des prévisions de recettes et des crédits de paiements, et des opérations de trésorerie »

III – « Le montant des dépenses de personnel ne doit pas excéder la dotation annuelle de masse salariale de l'État majorée des recettes propres d'exploitation de l'établissement ».

Les nouvelles règles de comptabilité budgétaire

■ Recettes

- Les recettes correspondent aux encaissements de l'exercice.
- Leur montant prévu au budget a un caractère évaluatif.
- Principe GBCP : Elles sont globalisées ou, par exception, fléchées.

- Principe applicable aux EPSCP RCE

- Pour les EPSCP non RCE : comme pour les dépenses maintien de la présentation actuelle, les recettes sont regroupées dans deux sections : opérations de fonctionnement et opérations en capital

Les nouvelles règles de comptabilité budgétaire

- Recettes fléchées : recettes ayant une utilisation prédéterminée, généralement par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement
 - exemples : dotation en fonds propres de l'État destinée à un investissement, financement reçu dans le cadre des investissements d'avenir, financement des contrats de recherche, ...
 - qualifier de « fléchée » une recette conduit à autoriser un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié à l'éventuel décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.
 - en raison du déséquilibre budgétaire provoqué, ces opérations font l'objet d'une ligne dédiée au sein du tableau d'équilibre financier afin d'expliquer leur impact sur le solde budgétaire, duquel résulte la variation de trésorerie dite « fléchée ».
 - en cas de préfinancement par l'organisme d'une opération sur recette fléchée, il est nécessaire que celui-ci dispose par ailleurs de la trésorerie nécessaire pour faire face à ce besoin temporaire.
 - en cas de préfinancement par le tiers financeur, l'organisme dispose temporairement d'un excédent de trésorerie.
 - les opérations liées aux recettes fléchées peuvent être partiellement autofinancées.
- Pour les EPSCP, une réflexion sera menée afin de déterminer quelles catégories de recettes ont vocation à être suivies en recettes fléchées

Les nouvelles règles de comptabilité budgétaire

► Emplois

➤ Principe GBCP

- Le plafond des autorisations d'emplois est limitatif.
- Au sein de ce plafond sont identifiées le cas échéant les autorisations d'emplois prévues en loi de finances

► Pour les EPSCP RCE : article 4 du décret de 2008

- Plafond des emplois de l'établissement
fixé par le CA = plafond État + plafond sur ressources propres
- Plafond d'emploi prévu par l'article L.712-9 du code de l'éducation
(plafond d'emploi autorisé par le MESR)

Les nouveaux états budgétaires

- Le tableau des autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et du solde budgétaire (Tableau I) - Principes

TABLEAU I
BP 2013

Les AE

limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice, les paiements afférents pouvant intervenir les années ultérieures

Par convention, pour l'enveloppe de personnel :

AE = CP

Les CP

limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice

Le solde budgétaire traduit :

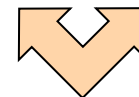
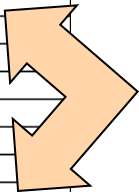
en prévision, l'écart entre les CP ouverts au budget et les prévisions de recettes

en exécution, l'écart entre les consommations de CP - ou dépenses décaissées - et les recettes encaissées

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
Enveloppes hors projets de recherche			Recettes globalisées	
Personnel			Subvention pour charges de service public	
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>			Autres financements de l'Etat	
			Fiscalité affectée	
			Autres financements publics	
Fonctionnement			Ressources propres	
Intervention			Recettes fléchées	
			Financements de l'Etat fléchés	
			Autres financements publics fléchés	
			Mécénats fléchés	
			Autres recettes fléchées	
Enveloppes projets de recherche				
TOTAL DES DÉPENSES	A	B	C	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)	D1		D2	Solde budgétaire (déficit)



Les nouveaux états budgétaires

- Le tableau des autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et du solde budgétaire (Tableau I)

Pour chaque EPSCP : un tableau du solde budgétaire agrégé

Outre le tableau du solde budgétaire pour du budget principal, un tableau du solde budgétaire est présenté pour chaque budget annexe :

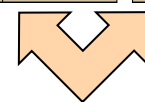
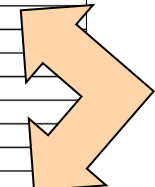
- budget annexe (SAIC, immobilier),
- fondation universitaire.

TABLEAU I
BP 2013

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
Enveloppes hors projets de recherche				Recettes globalisées
Personnel				Subvention pour charges de service public
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>				Autres financements de l'Etat
				Fiscalité affectée
				Autres financements publics
Fonctionnement				Ressources propres
Intervention				Recettes fléchées
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
Investissement				Mécénats fléchés
				Autres recettes fléchées
Enveloppes projets de recherche				
TOTAL DES DÉPENSES	A	B	C	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)	D1		D2	Solde budgétaire (déficit)



Les nouveaux états budgétaires

■ Le tableau d'équilibre financier (Tableau II)

Un seul tableau agrégé par EPSCP

Il retrace :

- les moyens de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie
- ou les moyens d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire par les opérations de trésorerie

TABLEAU II
BP 2013 "Organisme X"

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Équilibre financier

Sont reportés dans ce tableau :

- le solde budgétaire résultant du tableau I
- les opérations de trésorerie (donc « non budgétaires », exclues du tableau I), à savoir mouvement des disponibilités, escompte et encaissement d'effets, gestion de fonds au nom et pour le compte de tiers, emprunts et autres dettes

Besoins (utilisation des financements)	
Solde budgétaire (déficit)	D2
Abondement de la trésorerie fléchée*	(a)
Remboursements d'emprunts	(b)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	(c)
Sous-total (1)	
Abondement de la trésorerie disponible (2-1)	(d)
TOTAL DES BESOINS	

* résultant d'un excédent sur l'exercice de recettes budgétaires fléchées

Financements (couverture des besoins)	
D1	Solde budgétaire (excédent)
(a)	Prélèvement sur la trésorerie fléchée**
(b)	Nouveaux emprunts
(c)	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Sous-total (2)	
(d)	Prélèvement sur la trésorerie disponible (1-2)
TOTAL DES FINANCEMENTS	

** résultant d'un excédent sur l'exercice de dépenses budgétaires sur recettes fléchées

Objectif :

appréhender l'ensemble des enjeux de financement, que ce soit par prélèvement (ou abondement) sur les disponibilités, recours à l'emprunt (ou remboursement) ou à des lignes de trésorerie par exemple

Obligatoirement à l'équilibre.

Le document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel (DPG)

➤ **Principe GBCP :**

- Le DPG est établi par l'ordonnateur
- Soumis pour avis au contrôleur de l'organisme et transmis, pour avis, aux tutelles technique et financière au moins trois fois dans l'année :
 - 1) à l'appui du projet de budget (dernier trimestre n-1)
 - 2) en mai de l'année n
 - 3) à l'appui du compte financier -données de fin d'exercice-(début n+1)
- Deux volets :
 - 1) un DPG synthétique sur lequel porte l'obligation de transmission (tableaux figurant en annexe de la circulaire)
 - 2) un DPG détaillé tenu à disposition des tutelles et de l'autorité chargée du contrôle (par exemple le tableau 2 des emplois)

➤ **EPSCP :**

- Les tableaux sont transmis au recteur ou, pour les établissements sous tutelle directe, à la DGESIP.
- L'avis préalable du recteur (de la DGESIP) n'est pas nécessaire avant l'envoi des documents budgétaires aux administrateurs

EXEMPLES (1/5)

- Un marché public d'investissement est conclu en n pour 500 et doit s'exécuter sur 3 ans.
 Au 31/12/n, les travaux ont été réalisés pour une valeur de 300, dont 200 ont été payés. Cet état d'exécution donne lieu aux conséquences budgétaires et comptables suivantes :

Comptabilité budgétaire		Comptabilité générale			Autres informations
AE consommées n	500	Immobilisation en cours	300	Actif	Écart de 200 – correspondant aux 200 payés ayant donc impacté le solde budgétaire mais non le résultat patrimonial puisqu'il s'agit d'investissement – entre solde budgétaire et résultat patrimonial (en « opération budgétaire et comptable bilancielle » sur le tableau de réconciliation)
CP consommés n	200	Dettes fournisseurs d'immobilisations	100	Passif	
Restes à payer (et échéancier de CP en conséquence)	300	Engagement hors bilan	200	Hors bilan	

EXEMPLES (2/5)

- Un contrat d'entretien sur un bâtiment (fonctionnement) est conclu en n pour 200 et s'exécutera jusqu'à fin n+1.
 Au 31/12/n, une partie de la prestation est exécutée, facturée et payée pour 50 ; le reste de la prestation sera réalisé en n+1 et une avance de 100 a été versée.

Comptabilité budgétaire		Comptabilité générale			Autres informations
AE consommées n	200	Charges	50	Résultat	Écart de 100 – correspondant aux 150 payés ayant donc impacté le solde budgétaire moins les 50 de charges ayant effectivement impacté le résultat patrimonial – entre solde budgétaire et résultat patrimonial (en « opération budgétaire et comptable bilancielle » sur le tableau de réconciliation)
CP consommés n	150	Avance versée	100	Passif (-)	
Restes à payer (et échéancier de CP en conséquence)	50	Engagement hors bilan	50	Hors bilan	

EXEMPLES (3/5)

- Les droits de scolarité, à verser en début d'année universitaire n-n+1 par les étudiants inscrits au sein de l'EPSCP, sont estimés à 100.
- Ils concernent la période courant de septembre n à juin n+1 et ne constituent donc des produits rattachables à n que pour 4/10ème soit 40.
- Cet exemple tient compte de la possibilité de paiement en 3 fois des frais de scolarité offerte aux étudiants dans l'hypothèse où les 3 paiements interviennent avant le 31/12/N

Comptabilité budgétaire		Comptabilité générale		Autres informations	
<i>Compte non tenu des conséquences des droits facturés sur les exercices antérieurs</i>					
Recettes prévues n	100	Produits prévus n	40	Résultat	Écart de 60 – correspondant à des produits encaissés sur l'exercice et constatés d'avance, rattachables à n+1 – entre solde budgétaire et résultat patrimonial (en « opération d'inventaire » sur le tableau de réconciliation)

EXEMPLES (4/5)

- Il est prévu que l'organisme soit bénéficiaire en n de fonds privés pour 200, en vue de financer un investissement (mécénat). La dépense d'investissement, d'un montant de 200, sera intégralement engagée, réalisée et payée sur l'exercice n. En revanche, le tiers privé financeur a indiqué qu'il verserait sa contribution à parts égales sur n et n+1.

Comptabilité budgétaire		Comptabilité générale			Autres informations
AE consommées n	200	Immobilisation	200	Actif	Écart de 200 – correspondant aux 200 payés ayant donc impacté le solde budgétaire mais non le résultat patrimonial puisqu'il s'agit d'investissement – entre solde budgétaire et résultat patrimonial (en « opération budgétaire et comptable bilancielle » sur le tableau de réconciliation)
CP consommés n	200	Financement d'actif	200	Passif	
Recettes fléchées n	100				Au tableau d'équilibre financier pour n, en financement : identification d'un « prélèvement sur la trésorerie fléchée » pour 100 (résultant d'un excédent sur l'exercice de dépenses budgétaires sur recettes fléchées)
Recettes fléchées n+1	100				Au tableau d'équilibre financier pour n+1, en besoin : identification d'un « abondement de la trésorerie fléchée » pour 100 (résultant d'un excédent sur l'exercice de recettes budgétaires fléchées)

EXEMPLES (5/5)

- L'organisme reçoit des crédits de transferts indirects de l'État pour leur réallocation dans le cadre d'un dispositif d'intervention qualifié de non transparent. Pour l'exercice n, il encaisse 200, alloue effectivement 200 aux bénéficiaires finaux du dispositif mais ne reverse effectivement à ce titre que 180.

Comptabilité budgétaire		Comptabilité générale			Autres informations
AE consommées n	200	Charges	180	Résultat	Écart de 20 entre solde budgétaire et résultat patrimonial (en « opération comptable non budgétaire » sur le tableau de réconciliation)
CP consommés n	180	Charges à payer	20	Résultat	
Restes à payer (et échéancier de CP en conséquence)	20	Produits	200	Résultat	Au tableau d'équilibre financier pour n+1, en besoin : identification d'un « abondement de la trésorerie fléchée » pour 20 (résultant d'un excédent sur l'exercice de recettes budgétaires fléchées)
Recettes fléchées n	200				

Conseils pour l'élaboration des nouveaux tableaux - BP 2013

La construction des nouveaux tableaux budgétaires I et II (tableaux des autorisations et du solde budgétaires et d'équilibre financier) peut s'appuyer sur les tableaux annexés à l'instruction M9-3 non RCE et RCE plus particulièrement :

- annexe n° 1 : budget présenté par enveloppes et par destinations:
 - compte de résultat prévisionnel du budget principal
 - tableau de financement prévisionnel du budget principal
- annexe n° 6 : tableau de suivi des opérations pluriannuelles
- annexe n° 7 : suivi des restes à réaliser sur les contrats de recherche

La construction de ces nouveaux tableaux budgétaires I et II peut également s'appuyer sur les tableaux annexés à la circulaire budgétaire du 9 août 2012 :

- tableau 9 bis : suivi des opérations gérées au nom et pour le compte de tiers
- tableau 10 : plan de trésorerie

Conseils pour l'élaboration des nouveaux tableaux - BP 2013

Aide pour le contrôle du tableau I :

■ le tableau de réconciliation entre résultat patrimonial et solde budgétaire, pour une construction à partir du compte de résultat prévisionnel et de la connaissance des différents éléments d'écart prévisibles

■ le plan de trésorerie,

Le plan de trésorerie est un outil important lorsqu'il est déjà établi pour répondre à des besoins de pilotage, dans la mesure où il est effectivement établi en tenant compte des décalages entre flux financiers et constatation des droits et obligations.

Conseils pour l'élaboration des nouveaux tableaux - BP 2013

■ Le montant prévisionnel des CP intègre :

- les charges décaissables prévues au compte de résultat,
- ainsi que les dépenses d'investissement prévues au tableau de financement prévisionnel agrégé.

Les charges et immobilisations à payer, nécessairement incluses dans ces prévisions en droits et obligations constatés, n'ont pas à être retraitées : les CP non consommés à ce titre seront reportés sur l'exercice suivant.

Éléments hors CR et TF à prendre en compte : les autres décaissements prévisibles avant service fait - sans que le mandatement n'intervienne sur l'exercice (avances à verser).

■ S'agissant des engagements, il est important de bien identifier les opérations pluriannuelles générant des décaissements sur les exercices futurs.

■ Le montant prévisionnel des recettes intègre :

- les produits encaissables prévus au compte de résultat,
- ainsi que les ressources (hors CAF, dettes financières et produits des cessions d'actif) prévues au tableau de financement prévisionnel.

L'inscription des recettes nécessite de distinguer les recettes globalisées de celles fléchées en fonction de l'origine et de la destination des fonds.

Ces montants sont corrigés des décalages prévisionnels en encaissement de ces recettes estimées en droits constatés.

Éléments hors CR et TF à prendre en compte : les autres encaissements prévisibles sur droits constatés antérieurement ou avant constatation des droits - sans que l'émission de titre n'intervienne sur l'exercice.

Conseils pour l'élaboration des nouveaux tableaux - BP 2013

- Le tableau I des autorisations et du solde budgétaires ne sera le support de la limitativité des crédits et du vote du budget qu'à compter de l'exercice 2016.

- L'exercice de prévision en engagements et en encaissements/décaissements est initié pour les BP 2013 et à parfaire sur les budgets 2014 et 2015 :
 - a minima les charges et produits calculés sont exclus du tableau I dès les BP 2013 ;
 - en recettes, les décalages entre constatation des droits et dénouements en trésorerie sont pris en compte dans la mesure où ils sont connus (échancier pluriannuel d'encaissement d'une subvention allouée) ou facilement appréhendables (statistiquement notamment, s'agissant par exemple du rythme d'encaissement des recettes) et de montants significatifs ;
 - les organismes devraient se donner les moyens d'ici à 2016 d'évaluer plus finement les décalages concernant les recettes.

- Les écarts entre prévision et exécution doivent être analysés et progressivement réduits, avec des enjeux plus prégnants à partir de 2016.

Conseils pour le contrôle des nouveaux tableaux - BP 2013

■ **L'exercice de prévision en engagements et en encaissements/décaissements est initié pour les BP 2013 et à parfaire sur les budgets 2014 et 2015 :**

- **dans l'hypothèse où un EPSCP rencontre de réelles difficultés dans la construction des nouveaux tableaux et n'est pas en capacité de les présenter lors du vote du BP, une présentation à l'occasion du 1^{er} budget rectificatif est possible.**
- **La construction de ces nouveaux tableaux doit être l'occasion d'un échange constructif entre l'EPSCP et le contrôleur.**

Cadre budgétaire et comptable des opérateurs et des EPN pour 2013

Applications

DGFIP / DB / DAF

Cas d'application

Deux cas concrets d'application

- Un cas repris de la circulaire du 9 août 2012, partie III
- Un cas construit à partir des BP 2013 en droits constatés (documents existants) :
construction à partir du compte de résultat et du tableau de financement prévisionnels, du tableau des opérations pluriannuelles et autres informations
=> exercice à faire en séance

Application 1 - ETS

Application 1 - ETS

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2013 DE L'ÉTABLISSEMENT ETS

L'établissement prévoit en dépenses pour l'exercice 2013 : 100 en décaissement de personnel (en AE=CP), 75 en fonctionnement (avec 90 en engagements), 35 en intervention (engagements de même montant) et 75 en investissement (avec 100 en engagements) ; soit, au total, les charges décaissables et acquisitions d'immobilisations pour les CP.

La répartition des dépenses, en AE et en CP (décaissés en n), est présentée dans quatre enveloppes :

Personnel AE = CP = 100 ;

Fonctionnement AE = 90 et CP = 75 ;

Intervention AE et CP = 35 ;

Investissement AE = 100 et CP = 75.

Les recettes prévues sur l'exercice s'élèvent à 100 en subventions pour charges de service public (notification prévisionnelle de CP par l'État, nette de mise en réserve), 80 en ressources propres (droits au comptant), 50 en mécénats fléchés et 20 en autres recettes fléchées (droits constatés en 2012).

soit SCSP = 100 ;

Ressources propres = 80 ;

Mécénats fléchés en investissement = 50 ;

Autres recettes fléchées = 20.

Un emprunt (d'une durée inférieure à un an) doit être contracté et encaissé en cours d'exercice pour financer un nouvel investissement de 15 (inclus dans les 75 prévus en investissement).

Opérations liées aux recettes fléchées :

pour une opération A, réalisation sur 2013 de 60 de dépenses d'investissement (intégrées aux dépenses prévues ci-dessus pour 2013) sur autres recettes fléchées dont 40 ont été encaissées en 2012 et 20 doivent être encaissés en 2013 (intégrés aux recettes prévues ci-dessus, avec droits constatés en subvention d'investissement sur 2012) ;

pour une opération B, encaissement (et constatation) en 2013 de 50 de mécénat fléché (cf. recettes prévues ci-dessus) dont les dépenses seront décaissées (et constatées) à part égales en 2014 et 2015 (financement total des dépenses soit 25 puis 25).

au titre de l'opération A, un excédent sur l'exercice de dépenses budgétaires sur recettes fléchées de 40 (prélèvement sur la trésorerie « fléchée ») ;

au titre de l'opération B, un excédent sur l'exercice de recettes fléchées sur dépenses budgétaires de 50 (abondement de la trésorerie « fléchée »).

Ces éléments seront présentés dans le tableau d'équilibre financier (tableau II) à partir de la variation en trésorerie des opérations sur recettes fléchées, déterminée dans le tableau III. Sa construction reprend les données relatives aux recettes et aux dépenses liées aux recettes fléchées (recettes dont la destination est prédéterminée).

Opérations au nom et pour le compte de tiers : dispositif d'intervention mis en œuvre au nom et pour le compte de l'État (qualifié de transparent) ; montants stables d'un exercice à l'autre ; les versements s'élèvent à 20 sur l'année 2013. Les financements de l'État sont concomitants et de même montant.

Le récapitulatif des encaissements et des décaissements des opérations réalisées pour compte de tiers est présenté dans le tableau IV.

Charges et produits calculés de l'exercice 2013 : les charges calculées s'élèvent à 20 dont 5 de provisions et 15 d'amortissement ; les produits calculés sont de 10 (quote-part de financements d'actif – ou subvention – reprise au résultat).

Application 1 - ETS

➤ Situation du bilan estimé au 31/12/2012

Bilan fonctionnel simplifié au 31/12/2012			
Emplois		Ressources	
Emplois stables		Ressources stables	
Actif immobilisé brut	220	Contrepartie des biens mis à disposition (120-25 repris au résultat)	95
<i>dont bien mis à disposition 120</i>		Dons et legs en capital (mécénats notamment)	0
<i>dont biens acquis sur subvention 100</i>		Report à nouveau créditeur	75
Total emplois stables	220	Subventions d'investissement (100-20 repris au résultat+ 60 biens non encore acquis)	140
Fonds de roulement =		Amortissements	45
Total ressources durables - total emplois stables	150	Provisions	15
		Dettes financières	0
		Total ressources durables	370
Actif circulant exploitation	75	Dettes d'exploitation	10
		Dettes hors exploitation	0
		Total passif circulant	10
		Besoin en fonds de roulement =	
Actif circulant hors exploitation	15	Total actif circulant - total passif circulant	80
Total actif circulant	90		
Trésorerie active	70	Trésorerie passive	0
Total emplois	380	Total ressources	380

Application 1 - ETS

TABLEAU 1
BP 2013

POUR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATIO

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

CHARGES	BP (n)	PRODUITS	BP (n)
Personnel	100	Subventions de l'Etat	100
Fonctionnement autre que les charges de personnel	95	Ressources fiscales	
<i>dont amortissements, provisions, dépréciations et autres charges calculées</i>	20	Autres subventions	
Intervention (le cas échéant)	35	Autres ressources	90
		<i>dont reprises sur amortissements, provisions, dépréciations et autres produits calculés</i>	10
TOTAL DES CHARGES (1)	230	TOTAL DES PRODUITS (2)	190
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>		<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	40
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	230	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	230

Voir calcul
CAF
tableau 4
ci-après



TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS	BP (n)	RESSOURCES	BP (n)
Insuffisance d'autofinancement	30	Capacité d'autofinancement	
		Subventions d'investissement de l'Etat	
Investissements	75	Autres subventions d'investissement et dotations	50
		Autres ressources	15
TOTAL DES EMPLOIS (5)	105	TOTAL DES RESSOURCES (6)	65
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	40

Application 1 - ETS

TABLEAU 4
BP 2013

POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

	BP (n)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)	-40
+ (C 68) dotations aux amortissements et provisions	20
- (C78) reprises sur amortissements et provisions	10
- (C 776) neutralisation des amortissements	
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs (C 775)	
= CAF ou IAF*	-30

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Application 1 - ETS

TABLEAU 5
BP 2013

POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLEAU DE FINANCEMENT DETAILLE

EMPLOIS	BP (n)	RESSOURCES	BP (n)
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	30	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	
C 20 : Immobilisations incorporelles		C 13 : Subventions d'investissement	
C 21 : Immobilisations corporelles	75	Autres ressources (hors opérations d'ordres intégrées à la CAF) :	50
		C 10 : apports (C 102,103)	
C 26, 27: Participations et autres immobilisations financières		C 775 : Aliénations ou cessions d'immobilisations	
C 16, 17: Remboursement des dettes financières		C 16, 17: Augmentation des dettes financières	15
TOTAL DES EMPLOIS (5)	105	TOTAL DES RESSOURCES (6)	65
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)		PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6)	40

TABLEAU COMPLEMENTAIRE

		BP (n)
APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8) sur le FONDS DE ROULEMENT		-40
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT		-20
Variation de la TRESORERIE		-20
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	150	110
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	80	60
Niveau de la TRESORERIE	70	50

Application 1 - ETS

RESULTAT PATRIMONIAL	-40
-----------------------------	-----

Opérations comptables non budgétaires

Opérations d'inventaire : dotations de l'exercice

Charges à payer (y c. les intérêts courus non échus)	+
Produits à recevoir (y c. les intérêts courus non échus)	-
Charges constatées d'avance	-
Produits constatés d'avance	+
Provisions pour risques et charges	5
Amortissements et dépréciations sur immo, stocks et créances	15

Opérations d'inventaire : reprises de l'exercice (idem ci-dessus, en sens inverse)

Contre-passation des charges à payer N-1 (y c. les intérêts courus non échus)	-
Contre-passation des produits à recevoir N-1 (y c. les intérêts courus non échus)	+
Contre-passation des charges constatées d'avance N-1	+
Contre-passation des produits constatés d'avance N-1	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	-
Reprises sur dépréciations sur immo, stocks et créances	-

Autres opérations comptables non budgétaires

Variation de stocks	+/-
Production immobilisée	-
Quote-part de subventions et autres financements repris au résultat	-10
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	+
Admissions en non valeur et remises gracieuses de créances	+

A partir du résultat prévisionnel déterminé dans le compte de résultat du tableau 1 ci-dessus, le tableau de passage entre résultat patrimonial et solde budgétaire (version GBCP) permet d'établir le solde du tableau I

Opérations budgétaires et comptables bilancielles (i.e. sans impact au résultat patrimonial)

Acquisition d'immobilisations	-75
Avances versées sur commandes et pénalités	-
Avances et acomptes versés sur rémunérations	-
Autres dépenses inscrites à des postes de bilan	-
Avances et acomptes reçus	+
Autres recettes inscrites à des postes de bilan (50+20)	70

Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur

Restes à recouvrer sur produits de l'exercice	-
Recouvrements sur produits des exercices antérieurs	+
Mandats (sur compte de charges) pris en charge sur l'exercice mais non soldés à la clôture	+
Paiement sur l'exercice de mandats (sur compte de charges) pris en charge en N-1	-

SOLDE BUDGETAIRE	-35
-------------------------	-----

Application 1 - ETS

TABLEAU I
BP 2013 "Établissement ETS"

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
Enveloppes hors projets de recherche				Recettes globalisées
Personnel	100	100	100	Subvention pour charges de service public
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>				Autres financements de l'Etat
				Fiscalité affectée
				Autres financements publics
Fonctionnement	90	75	80	Ressources propres
Intervention	35	35		Recettes fléchées
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
Investissement	100	75	50	Mécénats fléchés
			20	Autres recettes fléchées
Enveloppes projets de recherche				
TOTAL DES DÉPENSES	325	285	250	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)			35	Solde budgétaire (déficit)

Application 1 - ETS

TABLEAU III
BP 2013 "Établissement ETS"

Document contribuant à la détermination de l'équilibre financier

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées

	Antérieures à N Non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		40	50	25	-
Recettes fléchées (b)	40	70			
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés					
Mécénat fléché		50			
Autres recettes fléchées	40	20			
Dépenses sur recettes fléchées (c)		60	25	25	
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement					
AE					
CP					
Intervention					
AE					
CP					
Investissement					
AE		60	50		
CP		60	25	25	
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	40	10	- 25	- 25	
Autofinancement des opérations fléchées (d)					
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d)	40	50	25	-	

TABLEAU IV
BP 2013 "Établissement ETS"

Document contribuant à la détermination de l'équilibre financier

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

	Antérieures à N Non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Encaissement sur opérations réalisées au nom et pour compte de tiers		20			
Décaissement sur opérations réalisées au nom et pour le compte de tiers		20			
Solde en trésorerie des opérations pour compte de tiers					

Application 1 - ETS

Le tableau d'équilibre financier (tableau II) récapitule :

- le solde budgétaire préalablement calculé dans le tableau des autorisations et du solde budgétaires du tableau I (solde déficitaire de 35)
- les variations de la trésorerie liées aux recettes fléchées résultant du tableau III (abondement de 10)
- les nouveaux emprunts (encaissés pour un montant de 15)
- les opérations au nom et pour le compte de tiers résultant du tableau IV (20 en encaissements et décaissements)

Le total des financements s'élève donc à 35 alors que celui des besoins est d'un montant de 65, il reste donc à financer 30. L'équilibre financier est obtenu pour l'établissement ETS par un prélèvement de 30 sur la trésorerie disponible (hors recettes fléchées et opérations au nom et pour le compte de tiers).

La variation globale de trésorerie sur l'exercice est donc de $+10 - 30$, soit -20 , conformément à la variation de trésorerie prévue au tableau complémentaire au tableau de financement détaillé (cf. diapo 27).

Application 1 - ETS

TABLEAU II
BP 2013 "Établissement ETS"

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Équilibre financier

le solde budgétaire

Besoins (utilisation des financements)	
Solde budgétaire (déficit)	35
Abondement de la trésorerie fléchée*	10
Remboursements d'emprunts	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	20
Sous-total (1)	65
Abondement de la trésorerie disponible (2-1)	
TOTAL DES BESOINS	65

les variations de la trésorerie liées aux recettes fléchées résultant du tableau III (abondement de 10)

les nouveaux emprunts (encaissés pour un montant de 15)

Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (excédent)	
Prélèvement sur la trésorerie fléchée**	
15	Nouveaux emprunts
20	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
35	Sous-total (2)
30	Prélèvement sur la trésorerie disponible (1-2)
65	TOTAL DES FINANCEMENTS

les opérations au nom et pour le compte de tiers résultant du tableau IV (20 en encaissements et décaissements)

Application 2 - EPA

Application 2 - EPA

■ Cas d'un établissement public administratif dont les éléments prévisionnels pour le budget 2013 sont les suivants :

- Le budget prévisionnel comporte notamment un compte de résultat et un tableau de financement prévisionnels agrégés avec une double présentation :
- ✓ L'une exclut les deux opérations gérées par l'établissement selon la technique comptable des ressources affectées ;
- ✓ L'autre (non présenté) intègre toutes les dépenses et recettes, y compris celles liées aux ressources affectées.
- Le tableau des opérations pluriannuelles fait état de 2 opérations exécutées en 2013, l'une ayant commencé en 2007 et l'autre débutant sur l'exercice 2012.
- Le plan de trésorerie est construit en droits constatés et n'est donc pas utilisable.

■ L'encaissement des ressources et produits prévus en droits constatés est prévu en totalité sur l'exercice.

■ La subvention d'exploitation inscrite au budget (tableau 1 ci-après) correspond à la subvention pour charges de service public.

Application 2 - EPA

■ Vous disposez par ailleurs des informations complémentaires suivantes sur le fonctionnement.

○ Les marchés suivants seront passés en 2013 (montants annuels déjà intégrés au tableau 1) :

Dépenses	Durée prévisionnelle du marché	Montant annuel	Montant global du marché
Gardiennage	3 ans	210.000 €	630.000 €
Entretien chaudière	2 ans	2.500 €	5.000 €
Liaison internet	3 ans	23.000 €	69.000 €
Acquisition produits photographiques	3 ans	3.000 €	9.000 €
TOTAL		238.500 €	713.000 €

EngF

○ La ligne relative à l'EMI inscrite au budget (tableau 1 ci-après) correspond à une école de formation que l'établissement va ouvrir en 2013 avec un budget prévisionnel en fonctionnement de 135 k€ en dépenses (les contrats afférents devraient être passés et payés sur 2013) et de 365 k€ en recettes (émissions de titre et encaissements prévus sur 2013). Ces recettes ne sont pas considérées comme fléchées.

EngF

○ Par ailleurs, parmi les autres dépenses de fonctionnement prévues (cf. compte de résultat prévisionnel), 891.000 € se font sur des engagements déjà souscrits sur les exercices antérieurs et se poursuivant en 2013.

EngF

Application 2 - EPA

■ Les informations complémentaires suivantes concernent les projets d'investissement.

- **EngI** Des investissements annuels, prévus et intégrés au tableau de financement prévisionnel (tableau 1), seront engagés pour 939.950 € (y compris l'opération "Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)" intégrée au tableau 6).
- **Di** L'autre investissement (375.726 €) prévu au tableau de financement prévisionnel (tableau 1) apparaît également au tableau des opérations pluriannuelles qui montre l'engagement a déjà été réalisé antérieurement à 2013.
- **Dif** Les dépenses d'investissement liées aux ressources affectées (tableau 9) prévues en DM2 sur 2012 ont été engagées sur l'exercice écoulé mais donneront finalement lieu à service fait et paiement sur 3 exercices à parts égales, soit 1.730.972 € pour 2013. Les recettes correspondant aux opérations suivies en ressources affectées ont en revanche toutes été encaissées antérieurement à 2013.
- **Dif**

■ Le tableau III sera utile pour identifier les moyens de financement des dépenses budgétaires financées au moins partiellement par des recettes fléchées.

TABLEAU 1
BP 2013 - Budget présenté par enveloppe (hors SPAC et EMA)

POUR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE DE RÉSULTAT PREVISIONNEL AGRÉGÉ HORS RESSOURCES AFFECTÉES PAR LE SPAC ET L'EMA

DEPENSES	Exécution 2011	DM2 2012	Variation	BP 2013 hors réserve de précaution	RECETTES	Exécution 2011	DM2 2012	Variation	BP 2013 hors réserve de précaution
PERSONNEL <i>dont contributions employeur au CAS Pension</i> <i>dont 2 effectifs sur budget de l'EMI</i>	16 155 649 4 850 379	15 750 000 4 703 895	930 372 571 140 000	16 680 000 1 784 000 140 000	TOTAL SUBVENTION D'EXPLOITATION	18 345 723	18 718 155	-171 820	18 546 332
FUNCTIONNEMENT	4 828 877	4 863 235	35 618	4 898 853	AUTRES RESSOURCES :	3 319 967	3 354 244	-171 200	3 183 037
Fonctionnement courant	3 195 792	3 520 000	-36 387	3 483 613	Chiffre d'affaires	2 176 045	2 300 000	0	2 300 000
Charges sur créances irrécouvrables (C654):	37 913	10 000	0	10 000	Produits financiers (C764):	183 984	90 000	-60 000	30 000
Variation de stocks (C603):	-11 988	-31 000	11 000	-20 000	Variation de stocks de produits finis (C713):	-168 563	-200 000	160 000	-40 000
Charges pour des éléments d'actifs cédés (C675):	0	13 305	-13 305	0	Produit des cessions d'élément d'actif (C775):	0	2 227	-2 227	0
Dotations aux amortissements et aux provisions pour risques et charges d'exploitation (C6811):	1 475 569	1 333 300	-12 320	1 320 980	Neutralisation des amortissements et autres produits exceptionnels (C776, C777, C778):	955 771	985 000	-470 750	514 250
Dotations aux amortissements liées au système d'archivage électronique et au projet de la plateforme numérique d'images en ligne (C6811):		16 700	87 560	104 260	Neutralisation des dotations prises sur subvention (projet plateforme numérique d'images en ligne)			18 787	18 787
Dotations aux provisions (C6815, C6876, C6816):	122 407	0	0	0	Produits divers de gestion courante (C758) et sur opérations de gestion (C771):	49 720	30 000	0	30 000
Dotation aux amortissements exceptionnels sur immobilisations (C6871):	9 186	930	-930	0	Reprise sur provisions et neutralisation des amortissements(C78):	0	24 610	-24 610	0
					Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation (sorties du stock de PF)	52 634	122 407	-122 407	0
					Immobilisations corporelles et reprises sur amortissement des immobilisations incorporelles	70 375	0	330 000	330 000
ENVELOPPE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE L'EMI			135 000	135 000	RECETTES DE FORMATION DE L'EMI			365 000	365 000
TOTAL DES DEPENSES (1)	20 984 527	20 613 235	1 100 618	21 713 853	TOTAL DES RECETTES (2)	21 665 690	22 072 399	21 970	22 094 369
Résultat prévisionnel : bénéfice (3)=(2)-(1)	681 163	1 450 164	-1 078 648	380 516	Résultat prévisionnel : perte (4)=(1)-(2)				
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1)+(3) = (2)+(4)	21 665 690	22 072 399	21 970	22 094 369	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1)+(3) = (2)+(4)	21 665 690	22 072 399	21 970	22 094 369

TABLEAU DE FINANCEMENT AGRÉGÉ HORS RESSOURCES AFFECTÉES PAR LE SPAC ET L'EMA

EMPLOIS	Exécution 2011	DM2 2012	Variation	BP 2013 hors réserve de précaution	RESSOURCES	Exécution 2011	DM2 2012	Variation	BP 2013 hors réserve de précaution
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement (CAF)	1 209 994	1 689 155	-746 436	942 719
Investissement	1 507 153	2 418 753	-1 475 569	939 950	Subventions d'investissement	966 150			
Projet plateforme numérique d'images en ligne		666 900		375 726	Subvention projet plateforme numérique d'images en ligne			187 863	187 863
					Autres ressources	0	2 227	-2 227	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 507 153	3 085 653	-1 769 978	1 315 676	TOTAL DES RESSOURCES (6)	2 176 144	1 691 382	-560 800	1 130 582
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7)=(6)-(5)	668 991				PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT (8)=(5)-(6)		1 394 271	-1 209 178	185 094

TABLEAU 6
BP 2013 - EPA

OPERATIONS PLURIANNUELLES - POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLEAU A : Coût total et modalités de financement des opérations pluriannuelles

Années	Opérations	Répartition des financements		Coût total de l'opération
		Auto financement	État (Montants en AE ayant fait l'objet de décisions attributives de l'Etat)	
2007	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	842 377	1 399 751	2 242 128
	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	998 608	-	998 608
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	243 766	102 017	345 783
	Sous-total	2 084 751	1 501 768	3 586 519
2008	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	66 789	-	66 789
	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	391 461	-	391 461
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	64 388	-	64 388
	Sous-total	522 638	-	522 638
2009	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	868 066	-	868 066
	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	518 831	-	518 831
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	1 031 361	-	1 031 361
	Sous-total	2 418 258	-	2 418 258
2010	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	492 900	-	492 900
	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	656 307	-	656 307
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	61 845	-	61 845
	Sous-total	1 211 052	-	1 211 052
2011	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	711 919	-	711 919
	Sous-total	711 919	-	711 919
2012	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	371 334	-	371 334
	Plateforme numérique images en ligne	666 905	-	666 905
	Sous-total	1 038 239	-	1 038 239
2013	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	370 000	-	370 000
	Plateforme numérique images en ligne	187 863	187 863	375 726
	Sous-total	557 863	187 863	745 726
2014	Plateforme numérique images en ligne	268 793	268 793	537 586
	Sous-total	268 793	268 793	537 586
	Total	8 813 513	1 958 424	10 771 937

Rf

TABLEAU 6 - suite
BP 2013 - EPA

TABLEAU C : Programmation des engagements de l'opérateur et échéancier des paiements associés (Pmts)

Années	Opérations		< 2013	2013	2014	Total prog
2007	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	EJ	2 242 128			2 242 128
		Pmts	2 242 128			2 242 128
	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	EJ	998 608			998 608
		Pmts	998 608			998 608
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	EJ	345 783			345 783
		Pmts	345 783			345 783
Sous-total		EJ	3 586 519			3 586 519
		Pmts	3 586 519			3 586 519
2008	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	EJ	66 789			66 789
		Pmts	66 789			66 789
	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	EJ	391 461			391 461
		Pmts	391 461			391 461
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	EJ	64 388			64 388
		Pmts	64 388			64 388
Sous-total		EJ	522 638			522 638
		Pmts	522 638			522 638
2009	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	EJ	868 066			868 066
		Pmts	868 066			868 066
	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	EJ	518 831			518 831
		Pmts	518 831			518 831
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	EJ	1 031 361			1 031 361
		Pmts	1 031 361			1 031 361
Sous-total		EJ	2 418 258			2 418 258
		Pmts	2 418 258			2 418 258
2010	Plan de rationalisation de l'outil technique vidéo	EJ	492 900			492 900
		Pmts	492 900			492 900
	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	EJ	656 307			656 307
		Pmts	656 307			656 307
	Plan de sauvegarde et de numérisation (stockage)	EJ	61 845			61 845
		Pmts	61 845			61 845
Sous-total		EJ	1 211 052			1 211 052
		Pmts	1 211 052			1 211 052
2011	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	EJ	711 919			711 919
		Pmts	711 919			711 919
Sous-total		EJ	711 919			711 919
		Pmts	711 919			711 919
2012	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	EJ	371 334			371 334
		Pmts	371 334			371 334
	Plateforme numérique images en ligne	EJ	1 580 217			1 580 217
		Pmts	666 905			666 905
Sous-total		EJ	1 951 551			1 951 551
		Pmts	1 038 239			1 038 239
2013	Plan de sauvegarde et de numérisation (collections)	EJ	-	370 000		370 000
		Pmts	-	370 000		370 000
	Plateforme numérique images en ligne	EJ	-	-	-	-
		Pmts	-	375 726	537 586	913 312
Sous-total		EJ	-	370 000	-	370 000
		Pmts	-	745 726	537 586	1 283 312
Total		EJ	10 401 937	370 000	-	10 771 937
		Pmts	9 488 625	745 726	537 586	10 771 937



Données non comprises dans le
tableau 1 (CR et TF hors RA)

TABLEAU 9

BP 2013 - Suivi des ressources affectées

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)					
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Compte financier 2010	Compte financier 2011	DM2 2012	BP 2013**
Opérations liées au SPAC	C604	3 468	-	-	-
	C605	701 912	1 058 882	-	-
	C606	-	23 778	-	-
	C622	-	52 500	-	-
	C623	5 996	-	1 941*	-
	C628	1 519	36 864	28 059*	-
<i>Sous-total</i>		712 895	1 172 024	30 000	-
Opérations liées à l'EMA	C605	-	-	15 000*	-
	C622	-	47 442	0*	-
	C623	-	2 002	10 000*	-
	C628	-	6 722	0*	-
<i>Sous-total</i>		-	56 167	25 000	-
TOTAL		712 895	1 228 190	55 000	-

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)					
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Compte financier 2010	Compte financier 2011	DM2 2012	BP 2013**
Opérations liées au SPAC	C748	712 895	1 172 024	30 000	-
Opérations liées à l'EMA	C748	-	56 167	25 000	-
TOTAL		712 895	1 228 190	55 000	-

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)					
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Compte financier 2010	Compte financier 2011	DM2 2012	BP 2013**
Opérations liées au SPAC	C231	-	-	2 874 081*	-
Opérations liées à l'EMA	C2	-	-	2 318 833*	-
TOTAL		-	-	5 192 915	-

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)					
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Compte financier 2010	Compte financier 2011	DM2 2012	BP 2013**
Opérations liées au SPAC	C13	-	-	2 874 081	-
Opérations liées à l'EMA	C13	-	-	2 318 833	-
TOTAL		-	-	5 192 915	-

Dif

Application 2 - EPA

Sont à considérer comme opérations sur recettes fléchées :

- les opérations traitées en ressources affectées par l'organisme (cf. tableau 9)
- parmi les opérations pluriannuelles figurant au tableau 6 dont l'exécution se poursuit sur l'exercice 2013, seuls les éléments correspondant à la plateforme numérique images en ligne (PNIL) sont intégrés au tableau III concernant les opérations sur recettes fléchées. En effet, l'opération « plan de sauvegarde et numérisation (collections) » n'est pas traitée en opération sur recettes fléchées dans la mesure où elle est intégralement autofinancée.

Application 2 - EPA

TABLEAU I
BP 2013 - EPA

Compte de résultat
(Tableau 1)

Compte de résultat
(Tableau 1)
Subvention
d'exploitation

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

Tableau 1
Fonctionnement
3 483 613
+135 000

Tableau 1
2 300 000
+30 000
+30 000
+365 000

EngF

Rf

Tableau de
financement
agréé

EngI

Di
+DiF

Dépenses	Montants	
	AE	CP
Charges hors projets de recherche		
Personnel	16 680 000	16 680 000
Contributions employeur au CAS Pension	1 784 000	1 784 000
Fonctionnement	3 202 113	3 618 613
Intervention		
Investissement	939 950	3 046 648
TOTAL DES DÉPENSES	20 822 063	23 345 261
Solde budgétaire (excédent)		

Recettes	Montants	
	AE	CP
Recettes globalisées		
Subvention pour charges de service	18 546 332	
Autres financements de l'Etat		
Fiscalité affectée		
Autres financements publics		
Ressources propres	2 725 000	
Recettes fléchées		
Financements de l'Etat fléchés	187 863	
Autres financements publics fléchés		
Mécénats fléchés		
Autres recettes fléchées		
TOTAL DES RECETTES	21 459 195	
Solde budgétaire (déficit)	1 886 066	

Fct courant 3 483 613
- 238 500 (CP/nvx eng) => 713 000
- 891 000 (CP/eng ant) => 0
= 2 354 113 (AE=CP)
+ EMI 135 000 (AE=CP)

Tableau de
financement agréé
939 950
(cf. précisions
énoncé)

Tableau de financement agréé
939 950 + 375 726
et tableau 9 + énoncé 1 730 972

Application 2 - EPA

TABLEAU III
BP 2013 - EPA

Tableau de
financement
agrégé
Plateforme
numérique
187 863 et 187 863

Document contribuant à la détermination de l'équilibre financier

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées

	Antérieures à 2013 Non dénouées	2013	2014	2015
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		5 192 915	3 461 943	1 730 971
Recettes fléchées (b)	7 189 000	187 863	268 793	-
Financements de l'État fléchés		Rf 187 863	268 793	
Autres financements publics fléchés				
Mécénat fléché				
Autres recettes fléchées	7 189 000			
Sur recettes fléchées (c)	2 662 990	2 106 698	2 268 558	1 730 971
Personnel				
AE=CP				
Fonctionnement				
AE	1 996 085			
CP	1 996 085			
Intervention				
AE				
CP				
Investissement				
AE	6 773 131			
CP	666 905	2 106 698	2 268 558	1 730 971
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)		- 1 918 835		
Autofinancement des opérations fléchées (d)	666 905	187 863	268 793	
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d)	5 192 915	3 461 943	1 730 971	-

Tableau 9
Inv 5 192 915
Fonct 1 996 085

Tableau 6 PNIL 1 580 217 et tableau
9 DM 2 + énoncé 5 192 915

Tableau 6
Plateforme
numérique

Tableau 6 et tableau de
financement agrégé
Plateforme numérique
375 726
Énoncé 1 730 972

Dif

Application 2 - EPA

TABLEAU II
BP 2013 - EPA

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Équilibre financier

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit)	1 886 066	-	Solde budgétaire (excédent)
Abondement de la trésorerie fléchée*	-	1 918 835	Prélèvement sur la trésorerie fléchée**
Remboursements d'emprunts	-	-	Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	-	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Sous-total (1)	1 886 066	1 918 835	Sous-total (2)
Abondement de la trésorerie disponible (2-1)	32 769	-	Prélèvement sur la trésorerie disponible (1-2)
TOTAL DES BESOINS	1 918 835	1 918 835	TOTAL DES FINANCEMENTS

*, ** Le mouvement sur la trésorerie dite « fléchée » correspond au mouvement de trésorerie résultant du décalage temporel entre encaissement de recettes budgétaires fléchées et décaissement des dépenses budgétaires ainsi financées.

Le solde budgétaire déficitaire (1 886 066) est inférieur à l'excédent des dépenses budgétaires de l'exercice liées aux recettes fléchées par rapport à l'encaissement de celles-ci sur l'exercice (1 918 835).

En effet, comme le montre le tableau III, celles-ci ont été encaissées sur les exercices antérieurs et avaient alors abondé la trésorerie qui doit désormais être prélevée à ce titre.

En l'absence de celles-ci, le solde budgétaire aurait donc été bénéficiaire de $(-1.886.066 + 1.918.835 = 32.769)$ ce qui représente le mouvement (abondement) de trésorerie hors opérations sur recettes fléchées.

Au final, sur l'exercice, le mouvement entre la trésorerie d'ouverture et celle de clôture est de : $-1.918.835 + 32.769 = -1.886.066$, soit le solde budgétaire dans la mesure où il n'y a ni emprunts, ni opérations au nom et pour le compte de tiers pour cet organisme.

Pour en savoir plus

TABLEAU II BP 2013 - EPA

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Équilibre financier

Besoins (utilisation des financements)	
Solde budgétaire (déficit)	1 886 066
Abondement de la trésorerie fléchée*	-
Remboursements d'emprunts	-
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	-
Sous-total (1)	1 886 066
Abondement de la trésorerie disponible (2-1)	32 769
TOTAL DES BESOINS	1 918 835

Financements (couverture des besoins)	
-	Solde budgétaire (excédent)
1 918 835	Prélèvement sur la trésorerie fléchée**
-	Nouveaux emprunts
-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
1 918 835	Sous-total (2)
-	Prélèvement sur la trésorerie disponible (1-2)
1 918 835	TOTAL DES FINANCEMENTS

* résultant d'un excédent sur l'exercice de recettes budgétaires fléchées, correspond au solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (tableau III) lorsqu'il est positif

Cet excédent provient du fait :

- soit que l'organisme a déjà réalisé les dépenses financées par recettes fléchées antérieurement à cet exercice où ils les encaissent effectivement, ce qui suppose qu'il ait eu préalablement la trésorerie suffisante pour préfinancer la dépense, trésorerie qu'il reconstitue alors sur l'exercice ;
- soit que l'organisme réalisera les dépenses financées par recettes fléchées ultérieurement à cet exercice où il encaisse les recettes fléchées, ce qui abonde temporairement sa trésorerie.

** résultant d'un excédent sur l'exercice de dépenses budgétaires sur recettes fléchées, correspond au solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (tableau III) lorsqu'il est négatif

Cet excédent provient du fait :

- soit que l'organisme a déjà encaissé les recettes fléchées grâce auquel il réalise sur l'exercice les dépenses afférentes, ce qui signifie qu'il a été préfinancé et a joui d'un excédent temporaire de trésorerie qu'il doit aujourd'hui utiliser (donc prélever) ;
- soit que l'organisme encaissera les recettes fléchées ultérieurement au décaissement des dépenses réalisées sur l'exercice, ce qui signifie qu'il doit être en mesure de prélever temporairement sur sa trésorerie pour ce faire (avant de la reconstituer sur les exercices ultérieurs grâce à un excédent ultérieur de recettes fléchées sur les dépenses).

Application 2 - EPA



Tableau de passage
du résultat patrimonial
au solde budgétaire

RESULTAT PATRIMONIAL		380 516
Opérations comptables non budgétaires		
<i>Opérations d'inventaire : dotations de l'exercice</i>		
	Provisions pour risques et charges	
68	Amortissements et dépréciations sur immo, stocks et créances	1 425 240 (c)
<i>Opérations d'inventaire : reprises de l'exercice (idem ci-dessus, en sens inverse)</i>		
	Reprises sur provisions pour risques et charges	-
78	Reprises sur dépréciations sur immo, stocks et créances	- 330 000 (p)
<i>Autres opérations comptables non budgétaires</i>		
603	Variation de stocks	- 20 000 (c)
713	Variation de stocks produits finis	40 000 (p)
72	Production immobilisée	-
776, 777	Quote-part de subventions et autres financements repris au résultat	- 533 037 (p)
675	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	+
654	Admissions en non valeur et remises gracieuses de créances	10 000 (c)
Opérations budgétaires et comptables bilanciellles (i.e. sans impact au résultat patrimonial)		
20 à 27	Acquisition d'immobilisations	- 3 046 648 (Di + DiF)
10, 13	<i>Autres recettes inscrites à des postes de bilan</i>	187 863 (Rf)
SOLDE BUDGETAIRE		- 1 886 066



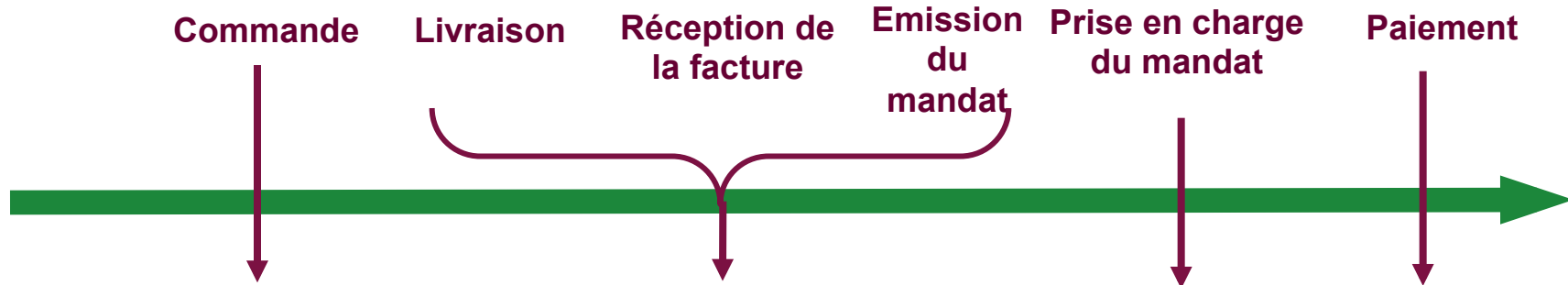
www.performance-publique.gouv.fr

pole-vie-financiere.dafb1@education.gouv.fr

COMPLEMENTS UTILES

L'impact des événements de gestion dans les comptabilités

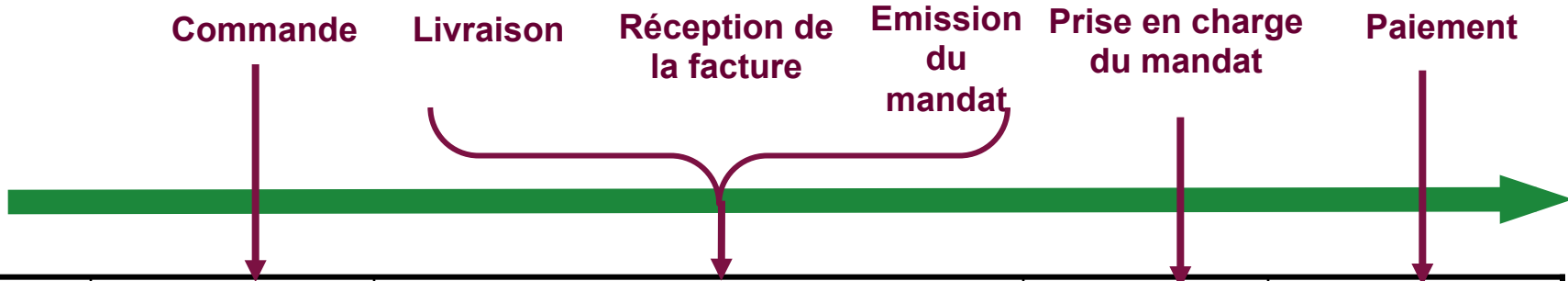
Faits générateurs en comptabilité sous le régime du RGCP 1962



Autorité responsable	Ordonnateur	Ordonnateur	Comptable	Comptable
Fait générateur	EJ	Service fait	Contrôles comptables OK	Décaissement
Événement comptable	-	Consommation des crédits budgétaires (comptabilité de l'ordonnateur)	Enregistrement des charges/immo en compta. gén. valant consommation des crédits budgétaires	Mouvement compte de disponibilités (non budgétaire)

L'impact des événements de gestion dans les comptabilités

Faits générateurs en comptabilité sous le régime du décret GBCP (à matérialiser dans les systèmes d'information dès la gestion 2016)

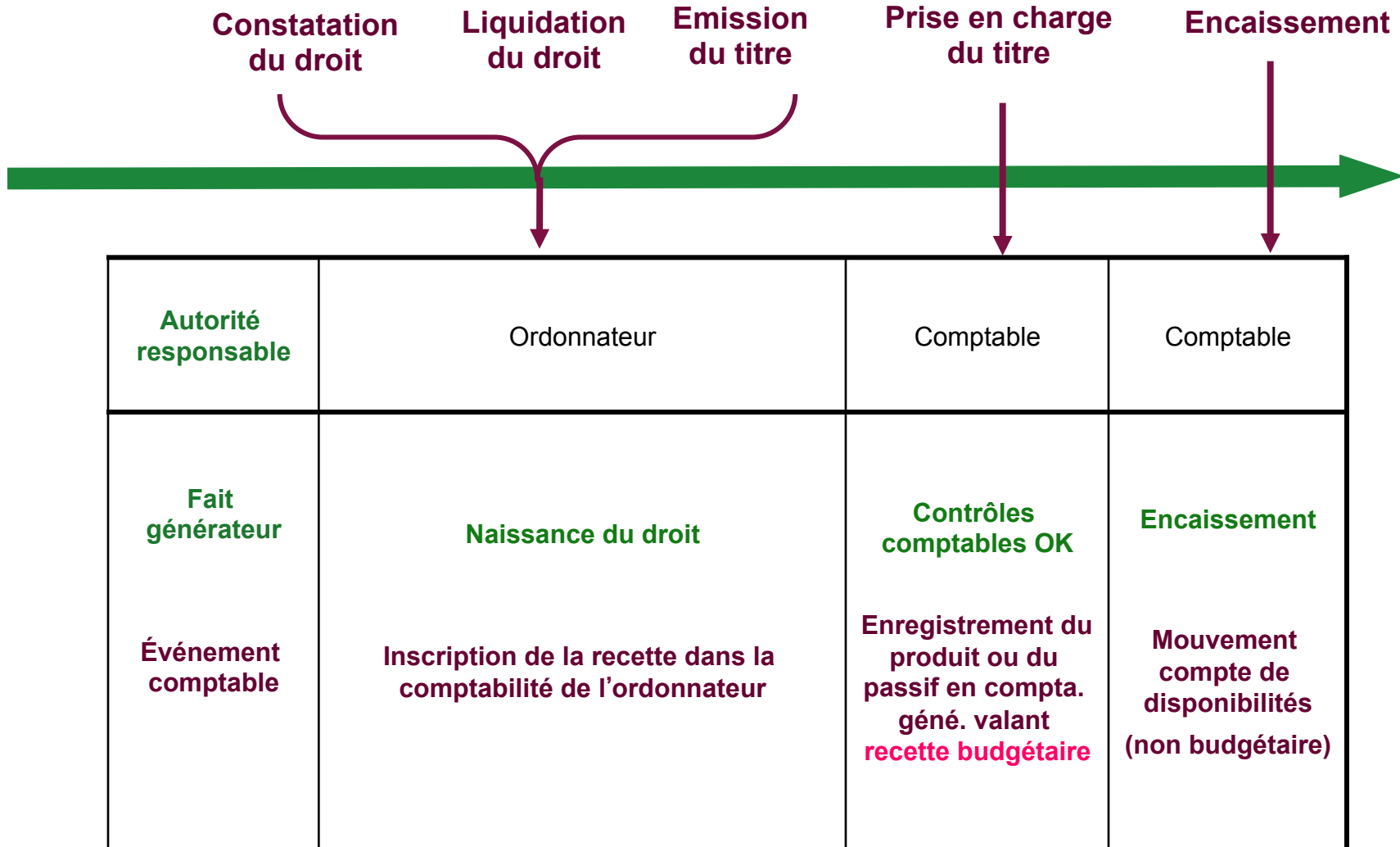


Autorité responsable	Ordonnateur	Ordonnateur	Comptable	Comptable
Fait générateur	Engagement	Service fait		Décaissement
Événement en compta géné				Mouvement compte de disponibilités
Événement en compta bud	Consommation des AE	Charge ou immobilisation		Consommation des CP

A red dotted diagonal line runs from the bottom-left corner of the 'Service fait' cell to the top-right corner of the 'Décaissement' cell.

L'impact des événements de gestion dans les comptabilités

Faits générateurs en comptabilité sous le régime du RGCP 1962



L'impact des événements de gestion dans les comptabilités

Faits générateurs en comptabilité sous le régime du décret GBCP (à matérialiser dans les systèmes d'information dès la gestion 2016)

